

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS

2023 10 06

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÛNE 25660



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20
Date de la convocation		
12/10/2023		
Date d'affichage		
12/10/2023		
Objet de la délibération		
Finances : délibération modificative n°2 du budget communal section investissement		

Séance du 18 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois le dix-huit octobre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Lylian CALVAT, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Daniel FABREGUES, Marlène GABLE, Claude GAULARD, Karine GOMES, Emilio JUAREZ, Marc LECAILLE, Jean-Baptiste MALIVERNAY, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Charles-Emmanuel PELLETIER, Delphine RAHON-SIMON, Philippe RIGAL, Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN.

Excusés :

Marion BELLEVILLE donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN
Fanny GROSGURIN donnant pouvoir à Violette SEGARD
Nadine SAUVONNET donnant pouvoir à Lylian CALVAT,

Absents :

Antoinette LE BRAS
Franck NICOLAS
Margaux PRAOM

Emilio JUAREZ a été désigné secrétaire de séance

Délibération : délibération modificative N°2 du budget communal – section Investissement

Vu l'article L. 1612-11 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 23/03/23 approuvant le budget primitif et les budgets annexes,

Vu l'avis favorable de la commission finance du 9 octobre 2023,

RAPPORT POUR INFORMATION :

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits au budget principal. Il convient notamment de prendre en compte les dépenses et les recettes, ainsi que les mouvements d'ordres suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

PARKING CRECHE - LOUPIOT COMPETENCE VOIRIES GBM - MOUVEMENT ENTRE CHAPITRE 021 VERS 204 VU COMMISSION FINANCE 9 OCTOBRE 2023

Chapitre	Comptes	Objet/libellé	BP VOTE	Mouvement	Montant DM	BP modifié
21	2151	Réseaux de voiries	56 000,00	cpte/cpte	-35 000,00	21 000,00
TOTAL MOUVEMENTS CHAPITRE 21					-35 000,00	
204	2041512	Subv GFP de rattachement	104 218,40	cpte/cpte	35 000,00	139 218,40
TOTAL MOUVEMENTS CHAPITRE 204					35 000,00	

ERREUR DE COMPTE D'AFFECTATION DE TAXE D'AMENAGEMENT - VU COMMISSION FINANCE DU 9 OCTOBRE 2023

Chapitre	Comptes	Objet/libellé	BP VOTE	Mouvement	Montant DM	BP modifié
10	10227	Versement pour sous densité	30 000,00	cpte/cpte	-30 000,00	0,00
TOTAL MOUVEMENTS CHAPITRE 10					-30 000,00	
10	10226	Taxe d'aménagement	0,00	cpte/cpte	30 000,00	30 000,00
TOTAL MOUVEMENTS CHAPITRE 10					30 000,00	

CASSE TRACTEUR - VU COMMISSION FINANCE DU 9 OCTOBRE 2023

Chapitre	Comptes	Objet/libellé	BP VOTE	Mouvement	Montant DM	BP modifié
21	2151	Réseaux de voirie	21 000,00	cpte/cpte	-13 800,00	7 200,00
TOTAL MOUVEMENTS CHAPITRE 21					-13 800,00	
21	2188	Chargeur frontal	20 000,00	cpte/cpte	13 800,00	33 800,00
TOTAL MOUVEMENTS CHAPITRE 21					13 800,00	

PLAN NUMERIQUE ECOLES - VU COMMISSION FINANCE DU 9 OCTOBRE 2023

Chapitre	Comptes	Objet/libellé	BP VOTE	Mouvement	Montant DM	BP modifié
21	2183	Matériel informatique - plan TNE	56 046,37	Mouvement	36 400,00	92 446,37
TOTAL MOUVEMENTS CHAPITRE 21					36 400,00	
13	1311	Subvention ETAT	4 450,53	Mouvement	31 850,00	36 300,53
	1313	Subvention Département	0,00	Mouvement	4 550,00	4 550,00
TOTAL MOUVEMENTS CHAPITRE 13					36 400,00	

ACHAT SOL GERFLOR - TARAFLEX SUITE SINISTRES DEPUIS 2017 - VU COMMISSION FINANCE DU 9 OCTOBRE 2023

Chapitre	Comptes	Objet/libellé	BP VOTE	Mouvement	Montant DM	BP modifié
21	2181	Parquet TARAFLEX - GERFLOR sol pour GDM - dommage ouvrage - sinistre 2017	91 000,00	Mouvement	31 674,78	122 674,78
TOTAL MOUVEMENTS CHAPITRE 21					31 674,78	
13	1311	Subvention ETAT à recevoir sur projets	36 300,53	Mouvement	31 674,78	67 975,31
TOTAL MOUVEMENTS CHAPITRE 13					31 674,78	

SUPPLEMENT TRAVAUX RUE DE LA GLACIERE (REFECTION TOTALE) - VU COMMISSION FINANCE DU 9 OCTOBRE 2023

Chapitre	Comptes	Objet/libellé	BP VOTE	Mouvement	Montant DM	BP modifié
21	2181	Report travaux éclairages Stade Jojo Bruard	122 674,78	cpte/cpte	-30 000,00	92 674,78
TOTAL MOUVEMENTS CHAPITRE 21					-30 000,00	
204	2041512	Réfection totale de la rue de la Glacière	139 218,14	cpte/cpte	30 000,00	169 218,14
TOTAL MOUVEMENTS CHAPITRE 204					30 000,00	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 20 voix POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

DÉCIDE


- D'APPROUVER la modification n°2 du budget communal section investissement
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document y afférent.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

DESTINATAIRES :

- PREFECTURE DU DOUBS
- TRESORERIE DE BESANÇON

Fait à Saône, le 18/10/23
Monsieur le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 23/10/2023

Reçu en préfecture le 23/10/2023

Publié le



ID : 025-212505325-20231018-20231006-DE